

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18h45, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 24 juin 2015.

Présents : Mesdames CELARIES, DE RANCE, TOMA (arrivée à 19h10), TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO (arrivé à 19h15) & VICENTE.

Secrétaire de séance : Monsieur LASSERRE a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 19 mai 2015.

A) Tarifs de garderie et de cantine

Compte-tenu de l'augmentation décidée par le SIVURS pour la fourniture des repas et du contexte économique - les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction des déficits publics et voient donc les dotations versées par l'Etat diminuer - les communes du RPI ISSUS-NOUEILLES-POUZE ont décidé d'augmenter le coût des services de cantine et de garderie facturés aux parents.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents à 19h00, le conseil municipal d'ISSUS fixe comme suit les nouveaux tarifs de garderie et de cantine, applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

1) **Garderie** : la garderie accueille les élèves scolarisés à ISSUS et à NOUEILLES.

Matin :	Elève scolarisé à Issus	Elève scolarisé à Noueilles
Arrivée entre 7h30 et 8h00	1,59 € (tarif C)	1,06 € (B)
Arrivée entre 8h00 et 8h30	1,06 € (B)	0,53 € (A)
Arrivée entre 8h30 et 8h50	0,53 € (A)	
Midi / pause méridienne :	0,53 €/jour	
Soir :		
Départ entre 16h30 et 17h		0,53 € (A)
Départ entre 17h et 17h30		1,06 € (B)
Départ entre 17h30 et 18h		1,59 € (C)
Départ entre 18h et 18h30		2,12 € (D)
Mercredi midi :		
Départ entre 12h et 12h30		0,53 € (A)
Départ entre 12h30 et 12h45		0,80 € (E)

Toute demi-heure de garderie entamée est due.

2) **Cantine** : 3.50 €/ repas pour un enfant de maternelle (jusqu'à la grande section de maternelle), 3.60 € / repas pour les élèves de CP ou CE1.

B) Changement de Président du SICOVAL

Jacques OBERTI a été élu à la présidence du SICOVAL par les 68 conseillers communautaires, lors du conseil de communauté du lundi 29 juin 2015. Il succède à Claude DUCERT qui a démissionné pour raisons de santé.

C) Prise en charge de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi par le SICOVAL

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 a modifié les règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires et défini distinctement les accueils de loisirs extrascolaires des accueils de loisirs périscolaires.

Selon ce décret, le mercredi après-midi est un temps périscolaire et le SICOVAL n'avait donc pas la compétence pour organiser le centre de loisirs du mercredi après-midi durant l'année scolaire 2014/2015.

Une décision de principe a été adoptée lors du conseil de communauté du 1^{er} juin 2015 afin de régulariser cette situation d'un point de vue juridique et, en conséquence, une modification des statuts du SICOVAL sera votée lors du conseil de communauté du 8 juillet 2015 afin d'entériner cette prise de compétence partielle de l'accueil périscolaire pour le mercredi après-midi.

D) Projet de lotissement

Le Maire a reçu en mairie Monsieur MANET (Maisons France Confort) qui lui a présenté un projet de lotissement sur les parcelles 245 et 246 de la section A, parcelles représentant ensemble 1.7 ha environ et appartenant à Patrick ANTONIN.

Le Maire présente ce projet aux élus pour avis ; les conseillers municipaux souhaitent que :

- la taille des lots soit augmentée pour qu'elle atteigne environ 1000 m²,
- le bassin de rétention fasse office d'espace vert accessible aux habitants (l'espace vert au milieu de l'opération serait supprimé),
- un piétonnier soit prévu en attente sur la partie nord-est de l'opération

Ces remarques seront présentées à Monsieur MANET pour qu'il affine son projet.

E) Fête locale

A l'occasion de la fête locale, le comité des fêtes et la mairie offriront un apéritif commun aux habitants le samedi 15 août à 12h, juste après la cérémonie prévue au monument aux morts à 11h45 (messe à 11h).

Les conseillers municipaux sont invités à être présents dès 11h pour les préparatifs.

F) Compte-rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVURS...)

SICOVAL, conférence des Maires : la question du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très

haut débit d'ici 15 à 20 ans, élaboré par le Conseil Général de la Haute-Garonne, a été abordée lors de la conférence des Maires du 29 juin 2015.

Ce schéma est découpé en 3 phases. La 1^{ère} phase (2015-2020) prévoit le raccordement en fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) d'un certain nombre de foyers, complété par la mise en place d'un réseau hertzien 4GLTE permettant un débit de 30 Mbits/s pour les foyers ayant un débit actuel inférieur à 4 Mbits/s.

Le SDAN serait mis en œuvre par un syndicat mixte ouvert regroupant le département de la Haute-Garonne et les communautés de communes et d'agglomération intéressées ; il est prévu que le SICOVAL récupère la compétence « communications électroniques » des communes membres et adhère au syndicat mixte ouvert.

Los de cette conférence, le Maire d'ISSUS s'est vivement opposé à ce projet pour les raisons suivantes :

- la présentation n'était pas claire notamment sur les montées en puissance dans chaque commune du SICOVAL et leurs échéances,
- la carte sur l'état des lieux des débits était entachée d'erreurs manifestes : à ISSUS, nous serions éligibles actuellement à des débits situés entre 4 et 8 Mbits/s (voire 20 !) alors que plusieurs habitants n'ont même pas 1 Mbits/s,
- douze communes du SICOVAL, principalement des communes des coteaux, dont ISSUS, sont censées déjà bénéficier de ce minimum de débit de 4Mbits/s et, dès lors, n'auraient pas accès à la montée en débit via la technologie 4G en phase 1,
- le financement repose, en partie, sur des recettes hypothétiques venant des opérateurs,
- le coût du SDAN, 8 € par habitant du SICOVAL pendant dix ans puis 4 € sur les dix autres années, est énorme, et la part pour les communes, 3 € par habitant, est aussi inacceptable, d'autant plus que, dans un premier temps, il faudrait payer sans aucune montée en débit. Les perspectives budgétaires démontrent que cette dépense supplémentaire ne fera qu'aggraver les déficits.

Le conseil municipal compte obtenir une modification de cette situation. Il habilite le Maire à engager toutes les procédures administratives ou contentieuses pour s'opposer au SDAN, au transfert de compétence et aux conséquences qui en découleraient.

SICOVAL, commission transports et déplacements : le projet de TAD zonal desservant ISSUS et les communes voisines n'a pas pu être abordé lors de la dernière commission Transports et Déplacements, essentiellement consacrée à l'enquête ménage déplacement. Cette question sera étudiée lors de la prochaine commission. Les résultats de l'enquête réalisée à ISSUS et dans les communes voisines seront présentés au conseil municipal en septembre 2015.

J) Questions diverses

- 1) **Issus Infos** : une édition sera préparée dans les prochains jours, les articles doivent être adressés à la mairie d'ici le 6 juillet 2015.
- 2) **Journées du patrimoine** : Maxime DE RANCE souhaite créer un événement local le week-end des journées du patrimoine, qui aura lieu cette année du vendredi 18 au dimanche 20 septembre, avec les propositions d'animations suivantes : visite du CECS d'Aussaguel, visite du château d'ISSUS, visite guidée du village par un archéologue (le vendredi 18 septembre uniquement). Le conseil municipal est favorable à ce projet, la

commune financera la moitié des honoraires à verser à l'archéologue (75 € sur 150 €). Un courrier sera adressé au propriétaire du château et aux principales entreprises du CECS d'Aussaguel pour organiser cette manifestation.

- 3) **Réparation des routes communales** : un stock d'enrobé à froid pourrait être acheté en septembre (60 € HT la tonne) pour une utilisation en régie.
- 4) **Ecole** : 1) un land art a été créé à l'emplacement de l'ancien bac à sable, des barrières offertes par BECANNE SAS seront installées cet été pour séparer ce lieu du reste de la cour ; 2) l'alarme incendie se déclenche souvent seule sans raison apparente, le système sera vérifié cet été.
- 5) **Accessibilité des locaux communaux** : la commission Travaux du conseil municipal prépare l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la commune. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal, avant son dépôt en préfecture.
- 6) **Eclairage public** : à la demande de la mairie, le SDEHG a réalisé un état des lieux des coffrets de commande d'éclairage public de la commune, en vue d'une programmation de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, et une étude financière de ce projet.

Certains coffrets de commande ne nécessitent pas de travaux particuliers (simple réglage des horloges astronomiques) : P12 Brouguet, P14 Cœur de Village et P13 Mairie. La coupure des trois coffrets, 5 heures par nuit, permettrait d'économiser 1120,92 € sur la facture annuelle.

Les autres coffrets équipés d'un comptage sont : P1B Village, P3 Beaute, P10 Panici. Pour ces coffrets, une horloge astronomique doit être posée pour programmer l'extinction de l'éclairage public. La fourniture et la pose des horloges ne sont pas subventionnées et reviendraient à 437 € par horloge pour la commune. Les retours sur investissement sont les suivants :

- P1B Village : 5.69 années avant amortissement,
- P3 Beaute : 5.48 années avant amortissement,
- P10 Panici : 4.38 années avant amortissement.

Le conseil municipal propose qu'un test soit réalisé en novembre et décembre 2015 (de minuit à six heures) sur les coffrets de commande déjà équipés d'une horloge astronomique.

Le conseil municipal délibèrera sur ce point lors de la prochaine séance (un arrêté municipal est également nécessaire afin que le Maire ne soit pas mis en cause en cas d'accident de la route).

- 7) **Fête d'AURAGNE** : Christophe FERRARO représentera la commune, répondant ainsi à l'invitation reçue de la part de la municipalité.
- 8) **Soirée Théâtre et repas des Aînés** : en raison des élections régionales, prévues les 6 et 13 décembre 2015, le repas des aînés est programmé pour le samedi 12 décembre à midi si la soirée théâtre peut être déplacée au samedi 5 décembre, sinon au samedi 5 décembre à midi.

Séance levée à 20h45. Prochain conseil municipal le mardi 8 septembre à 18h45.